

# Savièse infos

---

BULLETIN D'INFORMATION  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE



## Règlement Énergie

Un enjeu important pour notre commune

---

## Budgets 2022

Municipalité et Bourgeoisie

---

## Avalanche

Exercice grandeur nature

---



---

# Sommaire

ADMINISTRATION FINANCES PLANIFICATION

---

**3** Edito

SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

**4** Avalanche  
Exercice

ARTS CULTURE PATRIMOINE TOURISME

---

**7** Nouveau livre

ADMINISTRATION FINANCES PLANIFICATION

---

**8** Zones RCCZ

SOCIAL SANTÉ JEUNESSE

---

**10** La Cóbla débarque

ADMINISTRATION FINANCES PLANIFICATION

---

**12** St-Germain Centre

BÂTIMENTS ÉNERGIE

---

**14** Règlement énergie

ADMINISTRATION FINANCES PLANIFICATION

---

**16** Budget  
de la Municipalité

ADMINISTRATION FINANCES PLANIFICATION

---

**22** Budget  
de la Bourgeoisie

EDUCATION FORMATION

---

**23** L'Agapanthe

---

**BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE**

Edité par la Municipalité de Savièse - Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse - 027 396 10 10 - administration@saviese.ch

#impriméenvalais sur du papier FSC 100%

Graphisme, mise en page et photo de couverture @atelier.cynic



# Edito



**Vincent Reynard**  
Vice-Président

**Chères Saviésannes,  
Chers Saviésans,  
Plus fourmi que cigale, selon la fable de La Fontaine, le Conseil communal et bourgeoisial de Savièse vous présente dans ce numéro de Savièse infos plusieurs fruits de son travail, qui pour certains seront présentés et soumis à votre vote lors des Assemblées primaire et bourgeoisiale du **lundi 6 décembre prochain à 19h30 au Baladin.****

Bien évidemment, ce numéro vous apporte une information chiffrée et expliquée des budgets 2022 de la Municipalité et de la Bourgeoisie, car ce sont, de par la loi, les sujets de vote principaux des Assemblées précitées. Pour les municipalités et bourgeoisies valaisannes, 2022 voit l'introduction du Modèle comptable harmonisé MCH2, qui bouscule quelques préceptes comptables publics en vigueur en introduisant de nouveaux qui vont dans la logique de présentation de la comptabilité privée. La lecture et la compréhension des tableaux qui vous sont présentés ci-après ne sont pas moins aisées qu'auparavant, elles sont légèrement différentes.

Avec le budget présenté, Savièse se donne les moyens de soutenir plusieurs politiques publiques incitatives, dont celle d'encouragement à l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables. Cité de l'énergie labellisée depuis la législature précédente, Savièse, par son Conseil communal, entend être un acteur de la transition énergétique en soutenant les démarches privées qui vont dans le sens de l'efficacité énergétique. Le règlement y relatif sera soumis à votre vote lors de la prochaine Assemblée primaire.

Fondamentalement, le Conseil communal souhaite que toutes les Saviésannes et tous les Saviésans, jeunes et moins jeunes, vivent ensemble, en sécurité, sur un territoire harmonieusement construit, en bénéficiant d'infrastructures adaptées au contexte de société actuel. Ce numéro de Savièse infos vous apporte de riches enseignements sur l'évolution des nouveaux Plan d'aménagement et des zones (PAZ) et Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), sur l'évolution du projet de St-Germain Centre, sur le fonctionnement de l'Etat-major de conduite communal (EMCC), ainsi que sur les premières activités de l'animateur socioculturel.

Finalement, cela fait passablement de temps qu'un groupe de travail scientifique s'est attelé à la conception, à la rédaction et à la réalisation d'un nouvel ouvrage sur Savièse, devant amener un regard frais et actuel sur la Commune, ses citoyens, son histoire et ses enjeux. Pour cela, vous découvrirez dans ce numéro quelques éléments de l'ouvrage «Savièse» qui paraîtra en cette fin d'année.

Chères Saviésannes, Chers Saviésans,  
je vous souhaite une bonne  
et plaisante lecture du Savièse infos  
qui vous est présenté.

**Puissent les informations  
contenues vous inviter, telle la cigale  
de La Fontaine, à chanter combien  
il fait bon vivre à Savièse.**

Au plaisir de vous retrouver  
prochainement.

# Avalanche

## Exercice grandeur nature



Marie Zuchuat  
Conseillère Communale



**De par sa position géographique au pied du Prabé, la zone habitée des Hauts des Mayens-de-la-Zour est située dans une zone à risque, sujette aux avalanches. En février 1978, une importante coulée emportait plusieurs chalets, dévastant le secteur, heureusement sans faire de victime, cette zone étant à l'époque inhabitée durant l'hiver.**

De grands travaux de protection ont été effectués depuis pour sécuriser cette partie de notre Commune. Aujourd'hui, de nombreuses personnes vivent à l'année dans ce secteur. La zone est constamment surveillée pendant la période hivernale par la cellule des dangers naturels (C-DANA) et des mesures ad-hoc peuvent être déclenchées en tout temps.

Selon la loi, la responsabilité générale de la sécurité de la population incombe au Conseil communal qui a désigné un état-major de conduite pour faire face à toutes les situations d'urgence qui pourraient se présenter.

Cet organe soutient le Président et l'autorité communale pour la direction, la coordination et l'exécution de mesures en cas de catastrophes et de situations extraordinaires.

L'organe de conduite n'est pas un élément de première intervention et ne travaille généralement pas sur le terrain mais en arrière-plan. Il a pour mission de définir les consignes de comportement et les informations à la population, de les diffuser et de coordonner les moyens supplémentaires.

**Un plan d'alarme et d'intervention spécifique pour les Mayens-de-la-Zour, établi par un bureau d'ingénieurs, définit les mesures de protection de la population, mesures adaptées en tenant compte du positionnement des habitations:**





- > **Évacuation des personnes résidant en zone de danger ou à proximité de la zone.**
- > **Confinement des personnes pour les habitations éloignées de la zone de danger mais qui se trouveraient isolées.**

Opérationnel sur le papier, il ne restait plus qu'à tester le plan d'intervention dans la réalité du terrain.

Afin de tester le fonctionnement de son Etat-major et d'entraîner les réflexes de ses intervenants, la Commune de Savièse a mis sur pied un exercice grandeur nature d'évacuation le samedi 23 octobre 2021.

Le scénario élaboré pour cet exercice annonçait une grande menace pour les Hauts des Mayens-de-la-Zour. D'importantes chutes de neige ont eu lieu, occasionnant un risque très marqué d'avalanche. La cellule des dangers naturels donne l'alerte et il

a été décidé d'évacuer la population de certaines zones des Mayens-de-la-Zour. Pour ce faire, l'Etat-major communal de conduite est mobilisé, soit 19 personnes et 3 membres de l'autorité politique emmenés par le Président de la Commune.

**Le plan d'action est activé:** la police ferme rapidement les routes d'accès et le corps des sapeurs-pompiers (*plus de 50 personnes*), mobilisé pour l'occasion, se charge de l'évacuation des habitations concernées et de la mise en sécurité des personnes. Un quadrillage très précis des habitations a été effectué et tous les bâtiments sont contrôlés un à un.

La population saviésanne a été mise à contribution lors de cet exercice. Avisées dans un premier temps par courrier, les personnes concernées ont reçu le jour J un SMS de la part de la Commune les invitant à quitter leur habitation en raison du risque

Cette journée d'exercice grandeur nature a permis d'expérimenter les procédures et le fonctionnement de l'Etat-major en cas de catastrophe. Les résultats ont été globalement très positifs.



d'avalanche encouru. Ainsi, le bon fonctionnement de l'alerte SMS à laquelle tout un chacun peut souscrire via le site internet de la Commune a également pu être testé ([savièse.ch](http://savièse.ch)).

Cette journée d'exercice grandeur nature a permis d'expérimenter les procédures et le fonctionnement de l'Etat-major en cas de catastrophe. Les résultats ont été globalement très positifs.

La Commune de Savièse remercie chaleureusement tous les acteurs qui ont permis la mise sur pied de cette journée et qui ont contribué à son succès.

Un merci tout particulier à la population des Hauts des Mayens-de-la-Zour qui s'est prêtée activement à l'exercice.

Sans aucun doute, cette journée aura permis de renforcer la sécurité de la population saviésanne.



**Un merci tout particulier à la population des Hauts des Mayens-de-la-Zour qui s'est prêtée activement à l'exercice.**



# «Savièse»

## Un nouveau livre pour la Commune



**Aline Héritier**  
Conseillère Communale

**En cette fin d'année, la Municipalité de Savièse inaugure son nouvel ouvrage éponyme.**

Le livre qui retrace l'histoire et la vie de la Commune, de la Préhistoire à nos jours, voire au-delà.

**L'objet se veut une synthèse qui, sans remplacer l'ancien «Livre de Savièse», complète les connaissances, propose de nouveaux sujets et traite du XX<sup>ème</sup> et du début de ce XXI<sup>ème</sup> siècle.**

**Richement illustré de photographies anciennes et actuelles, le livre contient 18 planches de l'artiste saviésan Ambroise Héritier. Il signe également en collaboration avec le graphiste Dominique Studer la couverture de l'ouvrage.**

Voici deux ans que la Municipalité a confié les rênes de cet ambitieux projet à un comité éditorial composé de figures communales actives dans les sciences humaines. Il se compose de Delphine Debons, historienne, qui a assuré la coordination éditoriale, les recherches historiques et la rédaction principale, d'Anne-Gabrielle Bretz-Héritier, de la Fondation Bretz-Héritier, d'Aline Héritier, archéologue et conseillère en charge de la culture, de Denis Reynard, archiviste, et d'Emmanuel Reynard, géographe et professeur à l'université de Lausanne.

Ambitieux et novateur à maints égards, ce livre est un ouvrage accessible à tout public, qui se découvre selon ses envies ou ses centres d'intérêt. Il offre à son lecteur différents niveaux de lecture : texte suivi, petits encadrés, focus sur des moments d'histoire choisis, QR codes donnant accès à des sources en ligne, etc. Le tout est agrémenté d'un lexique et d'une généreuse bibliographie afin que tout un chacun, du curieux au passionné, puisse s'immerger ou, mieux, continuer la recherche.

### **Un cadeau idéal pour Noël...**

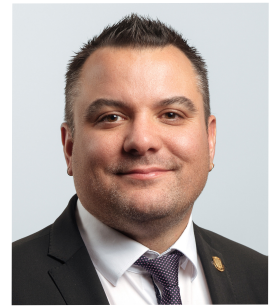
Profitant du lancement de l'ouvrage, la Municipalité met en lumière une partie des fonds utilisés; a la Maison de la Culture accueille **du 27 novembre au 9 janvier 2022, du jeudi au dimanche (14h-18h) une mise en lumière des sources méconnues qui ont servi de terreau à cette recherche.**

Chacun pourra ainsi découvrir une sélection de documents d'archives, de tableaux et admirer quelques esquisses originales d'Ambroise Héritier. Et si vous ne savez pas encore quel cadeau déposer au pied du sapin de Noël, pourquoi ne pas offrir cette belle création?



**Le livre est en vente au prix de 40 francs. Vous pouvez l'acquérir dans les espaces d'exposition ou auprès de l'Administration communale et de l'Office du tourisme de Savièse, durant leurs horaires d'ouverture.**

# Zones RCCZ



Sylvain Dumoulin  
Président



À la suite de l'information publique faite lors de l'assemblée primaire du 25 janvier 2021, les propositions et observations formulées par la population ont été, dans la mesure du possible, prises en considération et intégrées dans l'avant-projet de révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement des constructions et des zones (RCCZ).



**L'avant-projet de révision globale du PAZ et du RCCZ a été transmis le 16 septembre dernier au Service du développement territorial, pour un avis de principe afin que tous les services cantonaux concernés puissent prendre connaissance du dossier avant sa mise à l'enquête publique et puissent vérifier la compatibilité de l'avant-projet avec leurs exigences. Cette procédure devrait durer au minimum six mois.**

Ces deux documents ont ensuite été formalisés et validés par le Conseil municipal durant l'été 2021, permettant de franchir une étape importante qui vient clore plus de 4 ans de travail. Pour rappel, la révision du PAZ et du RCCZ représente un enjeu essentiel pour l'image future du territoire de la Commune de Savièse et permet de se conformer à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT).

L'avant-projet PAZ et RCCZ intègre de nombreuses études annexes, qui sont liées au territoire. En effet, depuis l'homologation, à la fin des années 90, du PAZ et du RCCZ de la Commune de Savièse, de nouvelles bases légales et de nouveaux inventaires sont entrés en vigueur. Ces nouveaux éléments actualisés sont pris en compte dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de révision du PAZ et du RCCZ. Il s'agit notamment des données à jour sur les dangers naturels, l'espace réservé aux eaux, la protection des eaux, la constatation de la nature forestière, le concept nature, l'inventaire du patrimoine bâti, la planification énergétique territoriale, le concept de mobilité, le plan directeur communal, etc.

L'avant-projet de révision globale du PAZ et du RCCZ a été transmis le 16 septembre dernier au Service du développement territorial, pour un avis de principe afin que tous les services cantonaux concernés puissent prendre connaissance du dossier avant sa mise à l'enquête publique et puissent vérifier la compatibilité de l'avant-projet avec leurs exigences. Cette procédure devrait durer au minimum six mois.

Selon l'avis de principe reçu du Canton, l'avant-projet sera adapté ou complété selon les remarques émises par les divers services.

Le projet de révision globale du PAZ et du RCCZ devra ensuite être approuvé par le Conseil municipal et mis à l'enquête publique durant 30 jours, durant lesquels les personnes touchées par les mesures d'aménagement pourront faire opposition. Cette étape clé devrait se dérouler durant la deuxième moitié de l'année 2022.

**Si des oppositions sont déposées à l'encontre de la révision globale du PAZ et du RCCZ, la Municipalité aménagera des séances de conciliation.**

**L'Assemblée primaire délibérera et décidera ensuite de l'adoption de la révision globale du PAZ et du RCCZ.**

Enfin, la Municipalité procédera au dépôt public du dossier durant 30 jours.

La Municipalité déposera auprès du Conseil d'Etat la demande d'homologation du PAZ et du RCCZ ainsi que les recours pour traitement par le Conseil d'Etat / tribunal cantonal / tribunal fédéral si nécessaire. Dans le meilleur des cas une homologation pourrait intervenir en 2023.

# La Cóbla débarque



Vincent Reynard  
Vice-Président

**Depuis mars 2021, Loïc Wessels est le nouvel animateur socioculturel de la Municipalité de Savièse. Après quelques mois d'activité, il est temps de présenter les actions et projets menés et ceux en cours et à venir.**

Une démarche participative encourageant la population saviésanne à proposer des idées d'identité pour l'animation socioculturelle a été menée par Loïc. La commission santé, social et jeunesse a retenu la proposition de M. Thierry Guggisberg, avec qui un travail de recherche et d'affinage de l'identité graphique a été mené afin de créer «La Cóbla». Le choix de ce terme patois, qui signifie «l'équipe», a été le fruit d'une collaboration avec la Fondation Bretz-Héritier. La Cóbla fait sens avec les valeurs fondamentales de l'animation socioculturelle qui mettent en avant la rencontre, le rassemblement et les liens interactionnels entre les différentes populations.

## **Une étude de besoins dans les classes du Cycle d'Orientation (CO)**

L'animation socioculturelle fonde son action en partant des besoins exprimés par les populations. De ce fait, il paraissait primordial d'effectuer une étude des besoins socioculturels des jeunes âgés entre 12 et 15 ans. Grâce au soutien de quatre étudiant-e-s en travail social de la HES-SO Valais-Wallis, des ateliers participatifs ont été menés auprès de chaque classe du CO. Les résultats de cette étude ont pu mettre en lumière différentes thématiques qui touchent les jeunes, tout comme des besoins et des pistes d'actions qui permettent d'y répondre en partie. Un rapport de recherche est consultable sur demande.

## **L'animation socioculturelle de proximité**

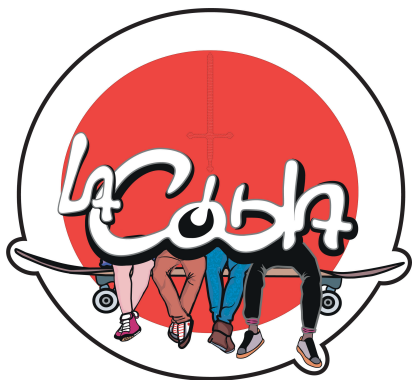
L'animateur socioculturel se doit d'aller à la rencontre des populations dans les différents lieux de vie de la Municipalité. Ainsi, un premier



**Initiation à la trottinette freestyle avec Martin Rolle**

lien peut se créer, des besoins peuvent être exprimés et/ou identifiés et donner naissance à de nouveaux projets et actions. Par ses présences et ses observations dans les différents villages et lieux « clés » de la commune, l'animateur espère pouvoir renforcer les liens sociaux déjà existants entre Saviésannes et Saviésans, dynamiser la vie au sein des villages et quartiers, proposer de nouveaux lieux de rencontre, pour petits et grands. Durant la période estivale et automnale, Loïc s'est par exemple rendu régulièrement au skatepark. Depuis peu, il met à disposition gratuitement du matériel de ride (skateboards, trottinettes freestyle, mini BMX) ainsi que des protections. Des





L'identité graphique a été menée par M. Thierry Guggisberg, afin de créer «La Cóbla».

animations spécifiques sont également proposées de manière ponctuelle, comme des initiations à la trottinette freestyle par des riders confirmés et/ou professionnels.

#### Le projet Bus

Afin d'accroître la visibilité et l'efficacité des interventions de proximité (hors murs), la Municipalité s'est donné les moyens d'acquiescer un bus pour l'animation socioculturelle. Cet outil complètement novateur pour la commune permettra d'aller vers les populations grâce à un moyen mobile, tape-à-l'œil et aux fonctions multiples. Ainsi, le but est d'aménager le véhicule avec du matériel d'animation (musique, jeux, matériel de sport, kitchenette, gril...) et d'investir différents lieux, comme par exemple la cour d'école, le skatepark, les places de jeux et de villages, les Binii, etc., en proposant des actions variées et adaptées à différents publics (enfants, jeunes, adultes, seniors...). Ainsi, il est également possible que le bus se fonde dans le décor d'événements saviésans déjà existants. A noter que le bus sera inauguré dans le cadre du Marché de Noël, le 27 novembre prochain à St-Germain, avec à la clé une performance de live painting (graffiti) du véhicule par un graffeur professionnel.

#### Les ateliers parascolaires

Afin de maintenir le lien établi lors des interventions de proximité, des animations spécifiques verront le jour durant la période hivernale. Ainsi, deux ateliers parascolaires seront proposés à des jeunes sur inscription, l'un autour du dessin de la lettre (graffiti) et l'autre sur la thématique du Selfie-Hôtel, un projet qui semble particulièrement attrayant pour la jeunesse. Davantage d'informations parviendront aux élèves du CO dans les semaines à venir, pour les jeunes intéressé-e-s qui souhaiteraient y prendre part.

Loïc met à disposition gratuitement du matériel de ride et des protections.



#### Les accueils jeunes

Une autre activité envisagée durant l'hiver afin de pouvoir maintenir un lien avec la jeunesse saviésanne est de mettre en place des permanences d'accueil pour les jeunes dans un local communal. Ainsi, un programme d'accueil sera mis en place entre décembre et mars. Ces permanences permettront également d'évaluer le besoin de créer un lieu d'accueil permanent destiné à la jeunesse.

#### Les collaborations

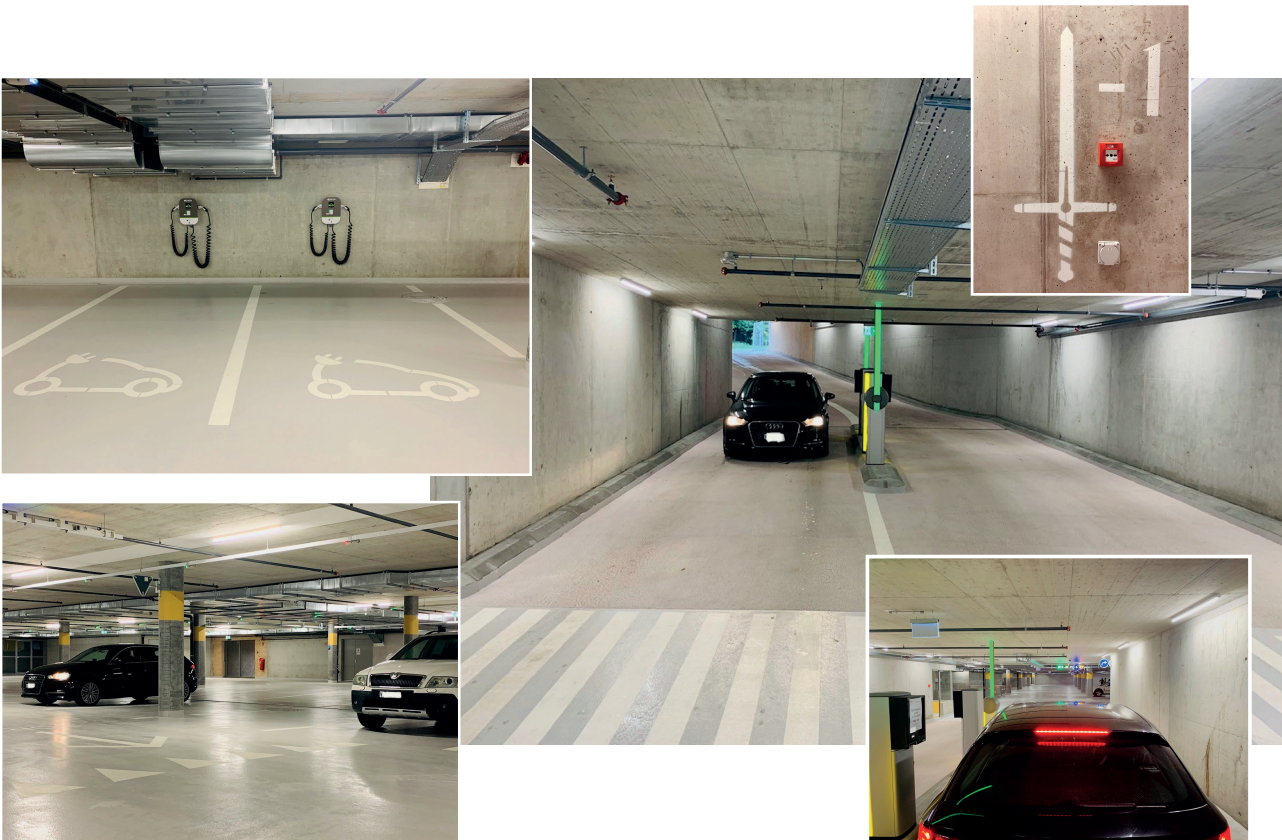
L'implantation du poste d'animateur socioculturel sur le terrain communal ne saurait se réaliser sans collaborer étroitement avec nombre d'acteurs déjà investis au service de la population. Ainsi, des collaborations sont menées avec les différents services de la Municipalité, la direction des écoles, l'EMS Zambotte, la Jeunesse de Savièse, la bibliothèque, l'UAPE, ainsi que d'autres groupements, associations et sociétés locales. A ce titre, l'animateur socioculturel peut être présent au sein de différents événements et manifestations, sous des formes diverses, en fonction des besoins et des intérêts de chacun-e.

Toute suggestion est la bienvenue, au 079 347 10 27 ou par email à l'adresse [animation@saviese.ch](mailto:animation@saviese.ch).

# Ça bouge du côté de St-Germain Centre!



Sylvain Dumoulin  
Président



**Le projet du nouveau centre de St-Germain a fait ces derniers mois quelques avancées importantes.**

Tout d'abord le parking a ouvert ses barrières depuis le 15 septembre dernier. Bien que terminé, ce n'est dans un premier temps qu'un tiers de la capacité du parking et ses 270 places qui sont mis à disposition du public, car toutes les sorties de secours ne sont pas encore disponibles, certaines étant encore en chantier. Cette première phase d'ouverture permet d'accueillir gratuitement les véhicules jusqu'au printemps 2022, avec une

durée de parcage maximale limitée à 12h dans un environnement lumineux et confortable.

Parallèlement, la future maison de la santé est sortie de terre et accueillera progressivement dès la fin de cette année et le début de l'année prochaine ses premiers occupants, dont notamment **une boulangerie et tea-room, une pharmacie, un fitness, un cabinet médical, des locaux pour le CMS, des dentistes et orthodontistes.** Ensemble ils apporteront un réel plus au niveau des services à la population dans les domaines du médical et du paramédical.





**Entourée de ces bâtiments, la place centrale de St-Germain Centre deviendra un véritable lieu de vie et de rencontre pour la commune.**

La construction du bâtiment central qui s'appellera «O-centre» débutera d'ici la fin de l'année. Ce dernier accueillera, dès 2023, un restaurant, une salle de conférence, des appartements protégés, des logements, ainsi que des surfaces commerciales et des bureaux.

L'ascenseur de ce bâtiment permettra aux usagers d'atteindre facilement les différents niveaux: parking, place centrale ou esplanade de la salle paroissiale.

**Le 12 octobre dernier, une nouvelle étape a été franchie: un investisseur saviésan, M. Pierre-Olivier Varone, s'est engagé à réaliser les 4 derniers bâtiments du projet qui contiendront entre autres des logements, dont des appartements adaptés aux personnes âgées, et des surfaces commerciales.**

Ces derniers bâtiments viennent ainsi compléter le projet St-Germain Centre et lui assureront d'être un lieu vivant mêlant activités et résidence.

Entourée de ces bâtiments, la place centrale de St-Germain Centre deviendra un véritable lieu de vie et de rencontre pour la commune. Cet espace sera également un lieu de passage, marqué par des cheminements revêtus de pavés et de rampes en béton, ainsi qu'un lieu d'accueil multifonctionnel convivial grâce à la présence de végétation.

Enfin, il restera pour terminer cet ambitieux projet à réaffecter les anciens locaux des travaux publics pour un nouvel usage en adéquation avec le centre d'une commune de 8000 habitants. Un groupe de travail esquisse déjà les pistes à explorer. Un arrêt de bus remplacera l'actuel parking à l'est de St-Germain Centre. Ce nouvel arrêt central permettra à la population non-motorisée de rallier facilement le nouveau centre tout en profitant des transports publics, voire de les associer à d'autres modes de transport. La rue du Stade devra ensuite faire sa mue pour permettre une cohabitation entre véhicules et piétons, tout en étant en harmonie avec les différentes activités des sites qui la bordent.

# Règlement Énergie



**Lucien Pignat**  
Conseiller Communal

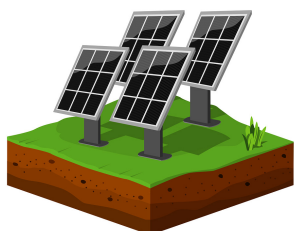
## **Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables**

### **Contexte**

Durant la dernière législature, le Conseil municipal de Savièse a préparé et validé plusieurs documents importants dans le domaine du développement durable en général et de la transition énergétique en particulier: on peut citer Savièse 2030, la planification énergétique territoriale et le label «Cité de l'énergie».

Afin de pouvoir répondre aux différents objectifs communaux, cantonaux et nationaux en matière d'utilisation et de production énergétiques, le Conseil municipal de Savièse a décidé de proposer à la population saviésanne la mise en place de subventions pour les propriétaires dans le domaine de l'énergétique du bâtiment. Ainsi, la commission communale Bâtiments et Energie a rédigé un projet de règlement, le Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables. Ce règlement, soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire du 6 décembre 2021, doit pouvoir répondre aux deux objectifs suivants:

- > **les économies d'énergie dans le domaine du bâtiment**
- > **la production d'énergie au niveau local**



### **Le règlement en bref**

Le règlement propose des subventions aux citoyennes et citoyens de Savièse dans cinq situations différentes, toutes liées aux deux objectifs cités plus haut.

L'approche retenue est de se rabattre quand cela est possible sur le «Programme Bâtiments» de l'Etat du Valais. Avec cette solution, un citoyen bénéficie d'une aide supplémentaire de la Commune, après avoir obtenu celle du Canton, sur présentation de la preuve du versement de l'aide cantonale. Cela a l'avantage de bénéficier des compétences techniques du Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) ainsi que de faciliter les procédures et le travail administratif, tant pour le citoyen que pour la Commune. De nombreuses communes valaisannes ont choisi cette même approche.

### **1. Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments Plus (CECB+)**

Le CECB+ est une étiquette-énergie officielle que l'on obtient pour son bâtiment. Cela consiste en l'élaboration d'un bilan des performances énergétiques du bâtiment, que ce soit pour son enveloppe ou pour son efficacité énergétique globale. Le CECB+ donne des propositions de mesures d'amélioration énergétique.

Il est proposé une subvention unique de 1'000.- par villa et de 1'500.- pour une habitation dès 3 logements.

### **2. Panneaux solaires photovoltaïques**

Il est proposé une subvention de 5% du coût reconnu de l'installation photovoltaïque, mais d'un maximum 4'000.-.

Cette aide s'adresse aux personnes privées, pour des résidences principales, existantes ou nouvelles, pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques.





### **3. Isolation thermique du bâtiment: mesure M-01 du Programme Bâtiments**

Il s'agit d'une subvention pour l'isolation thermique des façades ou du toit du bâtiment. La subvention communale est conditionnée à l'octroi de celle du Canton. Il est proposé de subventionner un peu plus les entreprises saviésannes (*condition : avoir son siège social ou une succursale sur le territoire de la Commune*).

Par rapport à la surface de l'élément de construction isolé, une subvention de 30.- par m<sup>2</sup> (avec un maximum de 6'000.-) est proposée pour le cas où le bénéficiaire travaille avec une entreprise saviésanne. Pour les autres entreprises, la subvention s'élèvera à 25.- par m<sup>2</sup> (avec un maximum de 5'000.-).

### **4. Rénovation du système de chauffage par la mise en place d'une pompe à chaleur: mesures M-05 ou M-06 du Programme Bâtiments**

Il s'agit d'une subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur dans son habitation. La subvention communale est conditionnée à l'octroi de celle du Canton. Il est proposé de subventionner un peu plus les entreprises saviésannes.

Si le bénéficiaire a recours à une entreprise saviésanne, le montant de la subvention s'élèvera à 3'000.- pour une villa ou à 4'000.- pour un habitat collectif (*dès 3 logements*). Pour les autres entreprises, la subvention s'élèvera à 2'000.- pour une villa ou 3'000.- pour un habitat collectif.

### **5. Rénovation globale du bâtiment, Amélioration de la classe CECB: mesure M-10 du Programme Bâtiments**

En cas de rénovation plus importante du bâtiment (système de chauffage et isolation des façades/toit par exemple), il vaut mieux se rabattre sur cette mesure plutôt que sur la M-01 et la M-05.

Il s'agit en fait d'une amélioration de la classe du certificat CECB. La subvention communale est conditionnée à l'octroi de celle du Canton. Il est proposé de subventionner un peu plus les entreprises saviésannes.

Par rapport à la surface de référence énergétique (SRE), le montant de la subvention s'élèvera à 50.- par m<sup>2</sup> (avec un maximum de 10'000.-) si le bénéficiaire a recours à une entreprise saviésanne. Pour les autres entreprises, la subvention s'élèvera à 40.- par m<sup>2</sup> (avec un maximum de 8'000.-).

La combinaison avec d'autres mesures du Programme Bâtiments n'est pas possible.

### **Conclusion**

Ce règlement, rédigé par la commission communale Bâtiments et Energie, a été validé par le Conseil municipal en dates du 30 juin 2021 et du 29 septembre 2021. Après préavis des services cantonaux, **il est maintenant soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire du 6 décembre 2021.** Une fois la validation de l'Assemblée primaire obtenue, il devra encore être homologué par le Conseil d'Etat. Ce n'est qu'une fois que le Conseil d'Etat l'aura homologué qu'il pourra entrer en vigueur. **Ce règlement aura une validité de 4 ans dès son entrée en vigueur.**



# Budgets 2022



Vincent Reynard  
Vice-Président

**Le budget 2022 de la Municipalité a été établi selon les principes du nouveau Modèle comptable harmonisé MCH2**, tel que cela est exigé pour l'ensemble des communes du Canton. Plusieurs changements de principes comptables ont été réalisés, ce qui a généré un important travail d'adaptation de la part de l'administration communale des finances. Il n'est pas nécessaire de détailler ici l'ensemble de ces changements, toutefois quatre principes du MCH2 peuvent être relevés pour la bonne compréhension du budget 2022:

- > Présentation comptable similaire à celle des entreprises commerciales.
- > Principe de comptabilisation des recettes fiscales: **le Conseil communal a décidé de maintenir le principe de délimitation des impôts par une comptabilisation selon l'estimation basée sur les rentrées fiscales des années antérieures adaptées au nombre de contribuables.**
- > Limite d'activation des investissements: cette limite a été fixée par le Conseil communal à **CHF 30'000.-/objet**. En dessous de cette valeur, tout nouvel investissement est comptabilisé comme charge de fonctionnement et non comme dépense d'investissement.
- > Taux des amortissements: la loi sur les communes fixe le **taux des amortissements uniformément à 10%**. Le MCH2 introduit le principe de l'amortissement dégressif selon la durée de vie économique des objets. Sans entrer dans le détail des taux, le Conseil communal a décidé d'appliquer ce principe, les taux pouvant être réévalués tous les 5 ans.

## Fonctionnement

**Le budget 2022 de la Municipalité présente des revenus de CHF 37'786'802.- et des charges de CHF 38'034'980.-, soit un excédent de charges de CHF 248'178.-.** Considérant que cet excédent de charges représente 0.7% des revenus de fonctionnement, le budget peut être considéré comme équilibré.

Par rapport au budget 2021, les charges sont en augmentation de CHF 550'095.- (+1.5%) et les revenus sont eux en augmentation de CHF 776'987.- (+2.1%).

Concernant les charges de personnel, l'augmentation constatée par rapport au budget 2021 de CHF 536'465.- s'explique, en plus des adaptations salariales annuelles de renchérissement et de parts d'ancienneté, par une adaptation des ressources dans plusieurs secteurs.

Un poste de collaborateur-trice administratif-ve à 100% est prévu auprès de l'administration générale. Le taux d'activité de l'animateur socio-culturel à 70% est supérieur à celui initialement planifié. Au niveau de la culture, une personne travaillant jusqu'à présent par mandats, sera engagée dès 2022 à un taux d'activité de 50-60%. Finalement, l'augmentation de la fréquentation des places d'accueil auprès de la crèche et de la cantine scolaire nécessite l'engagement de personnel pour leur bon fonctionnement.



## Compte de résultats selon les natures

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		BUDGET 2022		DIFFÉRENCE SELON BUDGET 2021			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation revenus	Variation charges		
Charges de personnel	9 244 767,40		9 983 075,00		10 519 540,00		536 465,00	5,37%		
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8 230 760,26		8 444 960,00		9 191 740,00		746 780,00	8,84%		
Amortissements du patrimoine administratif	5 900 137,35		6 240 900,00		4 679 000,00		-1 561 900,00	-25,03%		
Charges financières	430 473,65		328 900,00		391 200,00		62 300,00	18,94%		
Attributions aux fonds et financements spéciaux	485 971,09		178 550,00		199 700,00		21 150,00	11,85%		
Charges de transferts	11 694 503,56		10 520 000,00		11 200 500,00		680 500,00	6,47%		
Subventions redistribuées	-		-		-		-	-		
Charges extraordinaires	-		-		-		-	-		
Imputations internes	1 928 309,50		1 788 500,00		1 853 300,00		64 800,00	3,62%		
Revenus fiscaux		25 945 254,07		24 191 000,00		25 680 000,00		1 489 000,00	6,16%	
Patentes et concessions		584 099,79		559 000,00		575 000,00		16 000,00	2,86%	
Taxes		7 183 305,35		6 762 540,00		6 972 440,00		209 900,00	3,10%	
Revenus divers		37 286,30		150 000,00		40 000,00		-110 000,00	-73,33%	
Revenus financiers		664 224,02		543 190,00		650 840,00		107 650,00	19,82%	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		22 167,60		1 100 620,00		28 720,00		-1 071 900,00	-97,39%	
Revenus de transferts		1 970 398,74		1 914 965,00		1 986 502,00		71 537,00	3,74%	
Subventions à redistribuer		-		-		-		-	-	
Revenus extraordinaires		-		-		-		-	-	
Imputations internes		1 928 309,50		1 788 500,00		1 853 300,00		64 800,00	3,62%	
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>37 914 922,81</b>	<b>38 335 045,37</b>	<b>37 484 885,00</b>	<b>37 009 815,00</b>	<b>38 034 980,00</b>	<b>37 786 802,00</b>	<b>550 095,00</b>	<b>1,47%</b>	<b>776 987,00</b>	<b>2,10%</b>
<b>Excédent de charges</b>				<b>475 070,00</b>		<b>248 178,00</b>				
<b>Excédent de revenus</b>	<b>420 122,56</b>									

Pour les charges de biens, services et autres charges d'exploitation, il est constaté une augmentation de CHF 746'780.- par rapport au budget 2021. Cette différence s'explique par l'introduction du MCH2 qui regroupe sous cette dénomination des charges qui étaient comptabilisées ailleurs jusqu'à présent, dont les charges de maintenance et les licences informatiques, ainsi que plusieurs contrats de maintenances des installations communales. Une part de la différence s'explique aussi par l'introduction de la limite d'activation des investissements à CHF 30'000.-/objet.

Finalement, le montant budgété des amortissements du patrimoine administratif est inférieur de CHF 1'561'900.- au montant du budget 2021. Cela est la conséquence de l'introduction par le MCH2 du principe de l'amortissement dégressif selon des

fourchettes de taux établies en fonction des typologies de patrimoines.

Au niveau des revenus, l'essentiel de ceux-ci est généré par les revenus fiscaux et les taxes et redevances. En comparaison du budget 2021, les revenus fiscaux sont en augmentation de CHF 1'489'000.- et les taxes et redevances le sont de CHF 209'900.-. S'il est plus aisé de délimiter les revenus des taxes et redevances en fonction de l'augmentation de la population, des données existantes et en fonction du principe du consommateur ou du pollueur-payeur, il est plus délicat de délimiter les revenus fiscaux. Toutefois, tel que cela est mentionné en introduction, la Municipalité continue d'utiliser la méthode appliquée depuis plusieurs années, qui a démontré son efficacité dans une logique de prudence.

<b>Compte de résultats échelonné</b>		<b>COMPTE 2020</b>	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	CHF	9 244 767,40	9 983 075,00	10 519 540,00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	8 230 760,26	8 444 960,00	9 191 740,00
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	5 900 137,35	6 240 900,00	4 679 000,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	485 971,09	178 550,00	199 700,00
Charges de transferts	CHF	11 694 503,56	10 520 000,00	11 200 500,00
Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>35 556 139,66</b>	<b>35 367 485,00</b>	<b>35 790 480,00</b>
<b>REVENUS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus fiscaux	CHF	25 945 254,07	24 191 000,00	25 680 000,00
Patentes et concessions	CHF	584 099,79	559 000,00	575 000,00
Taxes	CHF	7 183 305,35	6 762 540,00	6 972 440,00
Revenus divers	CHF	37 286,30	150 000,00	40 000,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	22 167,60	1 100 620,00	28 720,00
Revenus de transferts	CHF	1 970 398,74	1 914 965,00	1 986 502,00
Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>35 742 511,85</b>	<b>34 678 125,00</b>	<b>35 282 662,00</b>
<b>Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>186 372,19</b>	<b>-689 360,00</b>	<b>-507 818,00</b>
Charges financières	CHF	430 473,65	328 900,00	391 200,00
Revenus financiers	CHF	664 224,02	543 190,00	650 840,00
<b>Résultat provenant de l'activité de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>233 750,37</b>	<b>214 290,00</b>	<b>259 640,00</b>
<b>Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>420 122,56</b>	<b>-475 070,00</b>	<b>-248 178,00</b>
Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>		<b>420 122,56</b>	<b>-475 070,00</b>	<b>-248 178,00</b>



**Investissements**

**Le budget des investissements 2022 prévoit des dépenses brutes de CHF 5'727'000.-, des recettes de CHF 638'500.-, soit des dépenses nettes de CHF 5'088'500.-.**

Ce montant est inférieur de CHF 3'929'400.- à celui du budget 2021.

Les éléments principaux du budget 2022 sont un montant de CHF 1'310'000.- pour la suite des travaux de mise aux normes techniques des bâtiments scolaires de Moréchon 1, un montant de CHF 620'000.- pour l'amélioration du réseau routier communal, un montant de CHF 1'000'000.- pour la réalisation de la place extérieure sur le parking de St-Germain Centre, ainsi qu'un montant de CHF 685'000.- pour l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et pour la recherche de nouvelles ressources d'eau potable.

**Compte des investissements selon les tâches**

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		BUDGET 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	22 542,20	-	220 000,00	-	-	-
Ordre et sécurité publics, défense	-	-	1 057 000,00	-	-	-
Formation	611 526,90	207 829,40	1 200 000,00	315 000,00	1 360 000,00	358 500,00
Culture, sports et loisirs, église	474 711,26	91 415,25	523 500,00	172 000,00	210 000,00	-
Santé	5 903,65	-	6 000,00	-	50 000,00	-
Prévoyance sociale	704 693,42	-	113 000,00	-	72 000,00	-
Trafic et télécommunications	8 413 980,05	62 833,40	4 965 000,00	-	2 325 000,00	100 000,00
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	538 219,11	180 626,40	950 400,00	160 000,00	1 325 000,00	160 000,00
Economie publique	176 494,87	44 200,60	420 000,00	20 000,00	385 000,00	20 000,00
Finances et impôts	105 650,50	11 710,00	250 000,00	20 000,00	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>11 053 721,96</b>	<b>598 615,05</b>	<b>9 704 900,00</b>	<b>687 000,00</b>	<b>5 727 000,00</b>	<b>638 500,00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>10 455 106,91</b>		<b>9 017 900,00</b>		<b>5 088 500,00</b>
<b>Excédent de recettes</b>		-		-		-

Il ressort de ce tableau que les charges d'exploitation sont en augmentation de CHF 422'995.- (+1,22%) et que les revenus d'exploitation sont eux en hausse de CHF 604'537.- (+ 1,74%) générant un résultat d'exploitation négatif de CHF 507'818.-.

Dès lors, en prenant en considération le solde positif de CHF 259'640.- provenant de l'activité de financement, l'on retrouve un résultat global présentant un excédent de charge de CHF 248'178.- comme mentionné précédemment.



## Financement

Selon les données des tableaux précédents, le budget 2022 de la Municipalité de Savièse prévoit **une marge d'autofinancement de CHF 5'253'802.- et des investissements nets de CHF 5'088'500.-**. Par différence, il en ressort un excédent de financement de CHF 165'302.-, ce qui signifie que les ressources propres de la Municipalité suffisent à financer le fonctionnement et les investissements prévus.



## Aperçu du compte annuel

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		BUDGET 2022	
COMPTE DE RÉSULTATS	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges ( <i>amortissements inclus</i> )	37 914 922,81		37 484 885,00		38 034 980,00	
Total des revenus		38 335 045,37		37 009 815,00		37 786 802,00
Excédent de revenus	420 122,56		-	475 070,00	-	248 178,00
Excédent de charges	-					
<b>Total</b>	<b>38 335 045,37</b>	<b>38 335 045,37</b>	<b>37 484 885,00</b>	<b>37 484 885,00</b>	<b>38 034 980,00</b>	<b>38 034 980,00</b>
COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan	11 053 721,96		9 704 900,00		5 727 000,00	
Total des recettes reportées au bilan		598 615,05		687 000,00		638 500,00
Investissements nets 3)		10 455 106,91		9 017 900,00		5 088 500,00
<b>Total</b>	<b>11 053 721,96</b>	<b>11 053 721,96</b>	<b>9 704 900,00</b>	<b>9 704 900,00</b>	<b>5 727 000,00</b>	<b>5 727 000,00</b>
FINANCEMENT						
Report des investissements nets	10 455 106,91		9 017 900,00		5 088 500,00	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		7 058 102,91		6 560 900,00		5 331 000,00
Report attributions aux fonds et financements spéciaux		485 971,09		178 550,00		199 700,00
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	22 167,60		1 100 620,00		28 720,00	
Excédent de revenus du compte de résultats		420 122,56		-		-
Excédent de charges du compte de résultats	-		475 070,00		248 178,00	
Excédent de financement	-		-		165 302,00	
Insuffisance de financement		2 513 077,95		3 854 140,00		-
<b>Total</b>	<b>10 477 274,51</b>	<b>10 477 274,51</b>	<b>10 593 590,00</b>	<b>10 593 590,00</b>	<b>5 530 700,00</b>	<b>5 530 700,00</b>
MODIFICATION DU CAPITAL						
Report de l'excédent de financement		-		-		165 302,00
Report de l'insuffisance de financement	2 513 077,95		3 854 140,00		-	
Report des dépenses d'investissement au bilan		11 053 721,96		9 704 900,00		5 727 000,00
Report des recettes d'investissement au bilan		598 615,05		687 000,00		638 500,00
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		7 058 102,91		6 560 900,00		5 331 000,00
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers		22 167,60		1 000 000,00		-
Augmentation du capital propre	906 093,65		-		-	
Diminution du capital propre		-		397 140,00		77 198,00
<b>Total</b>	<b>11 075 889,56</b>	<b>11 075 889,56</b>	<b>11 102 040,00</b>	<b>11 102 040,00</b>	<b>5 969 500,00</b>	<b>5 969 500,00</b>



### Plan financier et projections

Au niveau du compte de résultats, le budget 2022 de la Municipalité est similaire à celui de 2021. Les prévisions pour 2023 montrent également une similitude, alors que pour 2024 et 2025 l'excédent de charges devrait sensiblement augmenter. Cela est dû au fait que la planification budgétaire repose sur des incertitudes et un principe de prudence, tout en définissant un chemin financier probable et acceptable.

Au niveau des investissements, 2022 marque une coupure du rythme soutenu connu depuis quelques années. Cette situation ne devrait pas durer, car dès 2024 il est envisagé un nouveau cycle important d'investissements, notamment en matière énergétique et de mobilité.

### Plan financier

	COMPTE	BUDGET		PLAN FINANCIER		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>PRÉVISIONS COMPTE DE RÉSULTATS</b>						
Total des charges financières	30 370 849	30 745 435	32 504 280	33 568 000	34 624 100	35 253 200
Total des revenus financiers	38 312 878	35 909 195	37 758 082	38 250 000	38 830 000	39 285 000
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>7 942 029</b>	<b>5 163 760</b>	<b>5 253 802</b>	<b>4 682 000</b>	<b>4 205 900</b>	<b>4 031 800</b>
Amortissements planifiés	7 058 103	6 560 900	5 331 000	5 168 000	5 361 000	5 665 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	485 971	178 550	199 700	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	485 971	178 550	199 700	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	22 168	1 100 620	28 720	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	100 620	28 720	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>420 123</b>	<b>-475 070</b>	<b>-248 178</b>	<b>-486 000</b>	<b>-1 155 100</b>	<b>-1 633 200</b>
<b>PRÉVISION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>						
Total des dépenses	11 053 722	9 704 900	5 727 000	6 746 000	8 675 000	9 215 000
Total des recettes	598 615	687 000	638 500	611 300	140 000	140 000
<b>Investissements nets</b>	<b>10 455 107</b>	<b>9 017 900</b>	<b>5 088 500</b>	<b>6 134 700</b>	<b>8 535 000</b>	<b>9 075 000</b>
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>						
Report des investissements nets	10 455 107	9 017 900	5 088 500	6 134 700	8 535 000	9 075 000
Marge d'autofinancement	7 942 029	5 163 760	5 253 802	4 682 000	4 205 900	4 031 800
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>-2 513 078</b>	<b>-3 854 140</b>	<b>165 302</b>	<b>-1 452 700</b>	<b>-4 329 100</b>	<b>-5 043 200</b>
<b>MODIFICATION DE LA FORTUNE/DÉCOUVERT</b>						
Excédent revenus (+) charges (-)	420 123	-475 070	-248 178	-486 000	-1 155 100	-1 633 200
<b>Excédent /Découvert du bilan</b>	<b>-</b>	<b>-475 070</b>	<b>-723 248</b>	<b>-1 209 248</b>	<b>-2 364 348</b>	<b>-3 997 548</b>
<b>DES ENGAGEMENTS</b>						
Variation capitaux de tiers	2 490 910	2 854 140	-165 302	1 452 700	4 329 100	5 043 200
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>31 550 187</b>	<b>34 404 327</b>	<b>34 239 025</b>	<b>35 691 725</b>	<b>40 020 825</b>	<b>45 064 025</b>

**Le budget 2022 de la Bourgeoisie prévoit des charges de CHF 106'320.-, et des revenus de biens de CHF 110'250.- soit un excédent de revenus de CHF 3'930.-.** Les charges sont essentiellement constituées de celles des biens et services et autres charges d'exploitation, ainsi que des amortissements. Les revenus sont générés par la location des biens bourgeoisiaux. Quant aux investissements, ils concernent des travaux d'amélioration du local de production fromagère et des chottes de Tsanfleuron. Considérant les charges financières de CHF 48'910.-, la marge d'autofinancement budgétée

est de CHF 61'340.-. Les investissements seront totalement financés par des entités tierces et par la Municipalité de Savièse. Ainsi, le budget 2022 de la Bourgeoisie prévoit un excédent de financement de CHF 61'340.-.

Le budget 2022 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse, ainsi que les explications détaillées sont disponibles sur [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch).

**Ces éléments seront présentés lors des Assemblées primaire et bourgeoise le 6 décembre 2021.**

## Aperçu du compte annuel

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		BUDGET 2022	
COMPTE DE RÉSULTATS	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)	123 699,21		126 200,00		106 320,00	
Total des revenus		70 885,31		104 650,00		110 250,00
<b>Excédent de revenus</b>	-		-		<b>3 930,00</b>	
<b>Excédent de charges</b>		<b>52 813,90</b>		<b>21 550,00</b>		-
<b>Total</b>	<b>123 699,21</b>	<b>123 699,21</b>	<b>126 200,00</b>	<b>126 200,00</b>	<b>110 250,00</b>	<b>110 250,00</b>
COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan	12 860,80		25 000,00		210 000,00	
Total des recettes reportées au bilan		-		-		210 000,00
<b>Investissements nets</b>		<b>12 860,80</b>		<b>25 000,00</b>		-
<b>Total</b>	<b>12 860,80</b>	<b>12 860,80</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>210 000,00</b>	<b>210 000,00</b>
FINANCEMENT						
Report des investissements nets	12 860,80		25 000,00		-	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		75 860,80		86 000,00		57 360,00
Report attributions aux fonds et financements spéciaux		40,21		-		50,00
Excédent de revenus du compte de résultats		-		-		3 930,00
Excédent de charges du compte de résultats	52 813,90		21 550,00		-	
<b>Excédent de financement</b>	<b>10 226,31</b>		<b>39 450,00</b>		<b>61 340,00</b>	
<b>Insuffisance de financement</b>		-		-		-
<b>Total</b>	<b>75 901,01</b>	<b>75 901,01</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>61 340,00</b>	<b>61 340,00</b>
MODIFICATION DU CAPITAL						
Report de l'excédent de financement		10 226,31		39 450,00		61 340,00
Report de l'insuffisance de financement	-		-		-	
Report des dépenses d'investissement au bilan		12 860,80		25 000,00	210 000,00	210 000,00
Report des recettes d'investissement au bilan		-		-		
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif	75 860,80		86 000,00		57 360,00	
<b>Augmentation du capital propre</b>	-		-		<b>3 980,00</b>	
<b>Diminution du capital propre</b>		<b>52 773,69</b>		<b>21 550,00</b>		-
<b>Total</b>	<b>75 860,80</b>	<b>75 860,80</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>271 340,00</b>	<b>271 340,00</b>



# L'Agapanthe

## Nouvelle association



Valentin Aymon  
Conseiller Communal

### Dès le 1er janvier 2022, l'accueil familial de jour du Valais central sera renforcé par la création de l'association « L'Agapanthe ».

En 2020, un groupe de travail, sur mandat de la conférence des présidents et des comités des associations, fut chargé de concrétiser le résultat d'un rapport établi par la société Swisstain Sàrl sur l'accueil familial de jour dans le district de Sion.

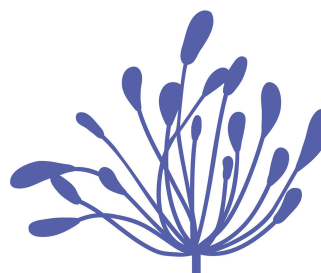
Ce groupe de travail a mis en évidence plusieurs constats tels que le rôle essentiel assumé par les associations de parents d'accueil sur le territoire du Valais central et la complémentarité entre l'accueil familial de jour et les structures d'accueil.

Sur la base des conclusions de ce rapport, l'Association Régionale des Parents d'Accueil du Coteau (ARPAC) et l'association «Le Cartable» à Sion, ont décidé de se fondre dans une nouvelle association dénommée «L'Agapanthe».

La volonté des deux associations ainsi que des communes concernées est de renforcer l'accueil familial de jour, solution alternative aux structures d'accueil, par une structure plus moderne et plus professionnelle.

L'élargissement de l'horizon des deux associations par le regroupement des communes d'Arbaz, d'Ayent, de Grimisuat, d'Hérémenche, de Mont-Noble, de Nendaz, de Savièse, de Sion, de Vex et de Veysonnaz, assure également un large réseau régional.

Le 22 juin 2021, l'assemblée générale composée des communes membres s'est réunie afin d'adopter les statuts. Le comité a également été élu, lors de cette assemblée, et il sera composé des conseillers communaux en charge de l'accueil familial, des communes d'Ayent, Grimisuat, Hérémenche, Nendaz, Savièse et Sion. La nouvelle association sera présidée par Mme Delphine Pannatier Kessler, sous-préfète du district de Sion.



## L'AGAPANTHE

Accueil extra-familial de jour

Le travail de fondation de cette nouvelle association n'aurait pas été possible, sans le travail des personnes qui jusqu'à aujourd'hui ont fait vivre l'ARPAC et le Cartable. Nous devons les en remercier, tant la mission de l'accueil familial de jour est essentielle.

L'Agapanthe s'appliquera à poursuivre le travail accompli jusqu'ici, en maintenant son effort sur la professionnalisation de la structure, la consolidation de l'existant et le développement futur de ses activités.

**Le développement de l'association, et plus largement de l'accueil familial de jour, passera par la recherche de nouveaux parents d'accueil, ainsi que par une publicité plus marquée à l'intention des futurs parents plaçant.**

Au chapitre des nouveautés pour les parents plaçant de l'ancienne ARPAC, l'Agapanthe a adopté une grille tarifaire échelonnée selon le revenu, en lieu et place de la grille actuelle qui ne tenait pas compte de la capacité financière de chacun et qui ne possédait qu'une seule classe de contribution. La Commune de Savièse ne peut que se réjouir de la création de cette nouvelle association dont l'activité bénéficiera aux familles, aux enfants, ainsi qu'aux parents d'accueil.

# Assemblées primaire et bourgeoisiale



**6 décembre 2021**

**Théâtre le Baladin à 19h30**

## L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

- 1 Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2 Présentation du budget 2022, du plan quadriennal 2022-2025 et des décisions fiscales pour la Municipalité
- 3 Approbation du budget 2022 de la Municipalité
- 4 Approbation du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables
- 5 Divers

## L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

- 1 Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2 Présentation du budget 2022, de la Bourgeoisie
- 3 Approbation du budget 2022 de la Bourgeoisie
- 4 Divers

Le message introductif pour les budgets 2022 de la Municipalité et de la Bourgeoisie et celui portant sur le règlement soumis à l'approbation de l'assemblée primaire ainsi que les **procès-verbaux des assemblées du 14 juin 2021** sont consultables sur le site **[www.saviese.ch](http://www.saviese.ch)** ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

*Ces assemblées se dérouleront dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.*

# Agenda manifestations

**27 novembre au 9 janvier**

**MAISON DE LA CULTURE**  
coulisses du nouveau livre de Savièse

**3 décembre**

**PROMOTION CIVIQUE** des classes 2002 et 2003

**4 décembre**

**ESPACE D'EXPOSITION** de la collection communale  
10h30 à 11h30 – arrêt sur images

**6 décembre**

**Assemblée primaire**

**7 décembre**

**THÉÂTRE LE BALADIN**  
rencontre avec Sylvain Tesson,  
écrivain-voyageur, lauréat du Prix Renaudot 2019

**16 décembre**

**Accueil des nouveaux arrivants**

**1<sup>er</sup> janvier**

**Vœux de l'An**

**Février-mars 2022**

**ASSEMBLÉE PRIMAIRE** extraordinaire  
pour approbation de règlements

**LES ESPACES D'EXPOSITION SERONT FERMÉS**

**LES 17, 24, 25 ET 26, 31 DÉCEMBRE 2021 AINSI QUE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**